

# Ethylènediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Ethylènediamine t.p.
N° Index	: 612-006-00-6
N° CE	: 203-468-6
N° CAS	: 107-15-3
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119485812-31
Code du produit	: CL00.0528
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C2H8N2
Synonymes	: diamine d'éthylène / diamineéthane / diamino-1,2-éthane / éthylènediamine

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv  
Industriezone "De Arend" 2  
Zedelgem - Belgium  
T +32 50 288320  
[info@chem-lab.be](mailto:info@chem-lab.be) - [www.chem-lab.be](http://www.chem-lab.be)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 50 28 83 20

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3	H311
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B	H314

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS06

GHS08

GHS05

: Danger

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H311 - Toxique par contact cutané.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

# Ethylenediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Conseils de prudence (CLP)

- : P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethylenediamine v.p. substance de la liste candidate REACH (Ethylenediamine (EDA))	(N° CAS) 107-15-3 (N° CE) 203-468-6 (N° Index) 612-006-00-6 (N° REACH) 01-2119485812-31	100	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Consulter le centre anti-poison ([www.big.be/antigif.htm](http://www.big.be/antigif.htm)). Porter l'emballage/la vomissure au médecin/hôpital. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Ne pas administrer d'antidote chimique.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Risque d'oedème pulmonaire. Difficultés respiratoires. Vision trouble.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Brûlures par acide/corrosion de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Corrosion du tissu oculaire. Lésions oculaires permanentes.

Symptômes/effets après ingestion

: Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Vomissements sanguins. Choc.

Symptômes chroniques

: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU REPETÉ: Augmentation de la température du corps. Teint rouge. Enflure de la peau. Démangeaison. Eruption/dermatite. Maux de tête. Gorge sèche/mal de gorge. Nez coulant. Risque d'inflammation des voies aériennes. Difficultés respiratoires.

# Ethylènediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide à mousse classe B. Extincteur rapide au CO<sub>2</sub>. Mousse classe B (résistant à l'alcool). Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

Agents d'extinction non appropriés

: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque. Eau; risque d'extension de la flaque.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Liquide et vapeurs inflammables. Gaz/vapeur inflammable à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Réactions à risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".

Danger d'explosion

: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: Gaz/vapeur explosive à l'air dans limites d'explosivité. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Inflammable par étincelles. Réactions à danger explosif: voir "Danger de réactivité".

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-scuristes

Equipement de protection

: Combinaison antigaz. Combinaison résistant à la corrosion.

Procédures d'urgence

: Se tenir du côté d'où vient le vent. Délimiter la zone de danger. Envisager l'évacuation. Boucher les parties souterraines. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Employer des appareils résistant à la corrosion. Tenir les récipients fermés. Nettoyer les vêtements contaminés.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Appareil à air comprimé/oxygène.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Mesurer la concentration du mélange explosif de gaz et d'air. Diluer gaz/vapeur inflammable/toxique avec eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage.

Procédés de nettoyage

: Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Neutraliser petites quantités du liquide répandu avec solution acide diluée. Rincer le produit neutralisé avec de l'eau en masse. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidiéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Employer des appareils résistant à la corrosion. Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins. Nettoyer/sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Pas d'air comprimé pour le pompage. Tenir l'emballage bien fermé.

: Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition

: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.

# Ethylènediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. acides (forts). métaux. eau/humidité.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une cuvette de retenue. Conserver sous clé. Interdire l'accès aux personnes non compétentes. En surface. Stockage admis uniquement en quantité limitée. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPECIALES : hermétique. sec. propre. correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAU A EVITER: aluminium. cuivre. zinc. nickel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Ethylènediamine t.p. (107-15-3)

Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	25 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
France	VME (mg/m³)	25 mg/m³
France	VME (ppm)	10 ppm
France	VLE(mg/m³)	35 mg/m³
France	VLE (ppm)	15 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	10 ppm

#### Ethylènediamine t.p. (107-15-3)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	3,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	25 mg/m³

##### PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,016 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,002 mg/l

##### PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	7,68 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,768 mg/kg poids sec

##### PNEC (Sol)

PNEC sol	4,36 mg/kg poids sec
----------	----------------------

##### PNEC (Orale)

PNEC orale (empoisonnement secondaire)	4,9 mg/kg de nourriture
--	-------------------------

##### PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	0,5 mg/l
--------------------------	----------

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

OFFRENT UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: caoutchouc au butyle. OFFRENT UNE MOINDRE RÉSISTANCE: néoprène. polyéthylène. polyéthylène/alcool éthylènevinyle. OFFRENT UNE MAUVAISE RÉSISTANCE: caoutchouc naturel. caoutchouc nitrile. PVA. PVC. viton

#### Protection des mains:

Gants

#### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Protection de la tête/du cou. Vêtements résistant à la corrosion

# Ethylènediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection des voies respiratoires:

Masque complet avec filtre de type A. Concentration de gaz/vapeurs élevée: appareil respiratoire autonome

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Masse moléculaire	: 60,1 g/mol
Couleur	: Incolore à jaune clair.
Odeur	: Odeur ammoniacale.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12 (25 %)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 0,91
Point de fusion	: 9 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 117 °C
Point d'éclair	: 34 °C
Température critique	: 320 °C
Température d'auto-inflammation	: 385 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 13 hPa (20 °C)
Pression de vapeur à 50 °C	: 66 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,1
Densité relative	: 0,9
Densité relative de saturation mélange vapeur/air	: 1,01
Masse volumique	: 898 kg/m³
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le diméthylsulfoxyde. Eau: complète Ethanol: complète Acétone: complète
Log Pow	: -1,3 - 0,05
Viscosité, cinématique	: 1,67 mm²/s
Viscosité, dynamique	: 1,5 mPa.s (25 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 2,7 - 16,6 vol % 67 - 415 g/m³
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 2,7 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 16,6 vol %

### 9.2. Autres informations

Conductivité	: 9000000 pS/m
Concentration de saturation	: 30 g/m³
Teneur en COV	: 100 %
Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Limpide. Hygroscopique. Fumant/forme un brouillard. Volatil. Réaction alcaline.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Absorbe le CO2 atmosphérique. Réaction exothermique violente avec (certains) acides: risque d'incendie/explosion (accru). Réagit violemment avec de nombreux composés tels que: avec les oxydants (forts) et avec (certains) composés halogénés avec risque d'incendie/explosion (accru).

### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopique. Absorbe le CO2 atmosphérique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Ethylènediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (cyanure d'hydrogène).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Cutané: Toxique par contact cutané.

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Ethylènediamine t.p. (107-15-3)

DL50 orale rat	> 500 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	657 mg/kg (Lapin, Dermal)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: 12 (25 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 12 (25 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

#### Ethylènediamine t.p. (107-15-3)

Viscosité, cinématique	1,67 mm²/s
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Provoque des brûlures de la peau. Irrite fortement les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Attention! La substance est absorbée par la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Toxique pour les crustacés. Peu nocif pour les poissons. Pollue les eaux souterraines. Nocif pour les algues. Changement de pH.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

#### Ethylènediamine t.p. (107-15-3)

CL50 poisson 1	230 mg/l (96 h, Salmo gairdneri, Animal d'un an)
CE50 Daphnie 1	3 mg/l (48 h, Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	71 mg/l (Selenastrum capricornutum, Biomasse)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Ethylènediamine t.p. (107-15-3)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,01 g O <sub>2</sub> /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,3 g O <sub>2</sub> /g substance
DThO	1,33 g O <sub>2</sub> /g substance
DBO (% de DThO)	0,0075

# Ethylènediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Ethylènediamine t.p. (107-15-3)

BCF poissons 1	0,07 (QSAR)
Log Pow	-1,3 - 0,05
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Ethylènediamine t.p. (107-15-3)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas déverser dans les eaux de surface. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Recycler par distillation. Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique. Peut être éliminé dans une installation d'épuration d'eau.
---	---

Indications complémentaires

: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

07 01 04\* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1604	1604	1604	1604	1604
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Éthylènediamine	Ethylenediamine	Ethylenediamine	Éthylènediamine	Éthylènediamine
<b>Description document de transport</b>				
UN 1604 Éthylènediamine, 8 (3), II, (D/E)	UN 1604 Ethylenediamine, 8 (3), II	UN 1604 Ethylenediamine, 8 (3), II	UN 1604 Éthylènediamine, 8 (3), II	UN 1604 Éthylènediamine, 8 (3), II
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
8 (3)	8 (3)	8 (3)	8 (3)	8 (3)
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
II	II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

# Ethylènediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)	: Soumis aux dispositions
Code de classification (ADR)	: CF1
Danger n° (code Kemler)	: 83
Panneaux oranges	: 

Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

: D/E

Code EAC

: •2W

#### Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)	: Soumis aux dispositions
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-C

#### Transport aérien

Règlement du transport (IATA)	: Soumis aux dispositions
-------------------------------	---------------------------

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: CF1
Transport admis (ADN)	: T

#### Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)	: Soumis aux dispositions
Code de classification (RID)	: CF1

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ethylenediamine (EDA) est sur la liste Candidate REACH

Ethylènediamine t.p. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV	: 100 %
Directive 2012/18/EU (SEVESO III)	

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe	: Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 103)
12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV	: Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)
TA Luft (directive technique de protection de l'air)	: 5.2.5 Substances organiques. Classe I

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: La substance n'est pas listée
SZW-lijst van mutagene stoffen	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbareheid	: La substance n'est pas listée
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: La substance n'est pas listée

##### Danemark

Classe de danger d'incendie	: Classe II-1
Unité de stockage	: 5 litre
Remarques concernant la classification	: R10 <H226;H311;H334;H317;H302;H314>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

# Ethylènediamine t.p.

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit